



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

**Présidence** : Madame Sonia BRAU, Maire.

**Présents** : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Anne BARRÉ, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, Mme Audrey SAULGRAIN, M. Maurice IMBARD.

**Absents excusés** : Mme Lydie DUCHON pouvoir à Mme Sophie MARVIN jusqu'à son arrivée à 20h20 (après l'adoption des procès-verbaux des séances des 6 juillet et 7 septembre 2022), M. Henri LANCELIN pouvoir à Mme Marie Laure CAILLON, M. Isidro DANTAS pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE, Mme Brigitte AUBONNET pouvoir à Mme Fanny ACHART-VICTOR, Mme Olga KHALDI pouvoir à M. Yves JOURDAN, M. Kamel HAMZA pouvoir à Mme Christine GOSSELIN, Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à Mme Sonia BRAU, M. Freddy CLAIREMBAULT pouvoir à Mme Jessica BULLIER, M. Nicolas FARRÉ pouvoir à M. Maurice IMBARD, M. DEGROOTE pouvoir à M. Frédéric BUONO

**Secrétaire**: M. Vladimir BOIRE

---

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 33

**Réf : 2022/09-2/8 – OBJET : Mise en conformité du règlement intérieur du Conseil Municipal suivant le décret du 7 octobre 2021**

**Le Conseil Municipal,**

Vu les articles L 2121-8 et L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu la délibération n° 2020/10/13 du 7 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé son règlement intérieur, avec ledit règlement annexé,

Vu la délibération n° 2021/07/10 du 7 juillet 2021 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé son règlement intérieur modifié, avec ledit règlement annexé,

Vu le projet de mise en conformité dudit règlement au regard de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 et du décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 susvisés,

Considérant le nouveau régime de publicité des actes communaux entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022 à la suite de la publication de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 et du décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 susvisés,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré,

### DELIBERE

**Article 1 : Adopte avec 26 voix pour et 7 voix contre (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD) son règlement intérieur mis en conformité tel qu'il est annexé à la présente délibération.**

**Article 2 : Précise** que ce règlement, dans sa nouvelle version, entrera en vigueur à compter de la date à laquelle la présente délibération sera exécutoire.

Délibération rendue  
exécutoire par transmission  
en Préfecture le : - 5 OCT. 2022  
et par publication en ligne le : - 5 OCT. 2022

Saint-Cyr-l'École,  
le : - 5 OCT. 2022

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Mise en conformité du règlement intérieur du Conseil Municipal suivant le décret du 7 octobre 2021

---

**Date de transmission de l'acte :** 05/10/2022

**Date de réception de l'accusé de  
réception :** 05/10/2022

---

**Numéro de l'acte :** 2022-09-2-8 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 078-217805456-20220929-2022-09-2-8-DE

---

**Date de décision :** 29/09/2022

**Acte transmis par :** Nathalie DELAFOY-GAUMONT

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.2. Fonctionnement des assembles